



**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 15 juin 2021, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme »  
(Dossier 2021-145)**

**3541, chemin du Beau-Site**

---

Emplacement

**Lot 5 859 253, Cadastre du Québec**  
Lot visé

**Objet de la demande :**

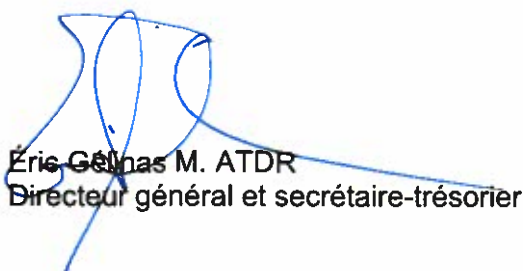
Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 3541, chemin du Beau-Site.

**Considérant la pandémie de COVID 19, le public ne peut assister à la séance du conseil municipal.**

**Si vous désirez vous faire entendre sur la présente demande, vous pouvez assister à la séance du conseil municipal par vidéoconférence. Pour ce faire, le jour de la séance, vous devez vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquer ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier.**

**Vous pouvez également vous faire entendre sur la présente demande en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 12 juin 2021 à 16 h 30.**

Donné à Saint-Damien, ce 28 mai 2021.



Éric Gélinas M. ATDR  
Directeur général et secrétaire-trésorier